

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.03.21

Présents	26
Pouvoirs	6
Absent Excusé	1

**OBJET :**  
**APPROBATION DES**  
**CONVENTIONS DE**  
**FINANCEMENT DE**  
**TRAVAUX ENTRE**  
**BOUC BEL AIR /**  
**SMED13 RELATIVES A**  
**L'INTEGRATION DES**  
**OUVRAGES DE**  
**DISTRIBUTION**  
**PUBLIQUE**  
**D'ENERGIE**  
**ELECTRIQUE DANS**  
**L'ENVIRONNEMENT**  
**ET A L'INTEGRATION**  
**DES RESEAUX DE**  
**COMMUNICATIONS**  
**ELECTRONIQUES**  
**DANS**  
**L'ENVIRONNEMENT –**  
**PROGRAMME 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 juin

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 6 juin

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Camille GAIDO, René ALBERICCI, Geneviève MARTIN, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS :** Véronique GARNIER à Richard MALLIÉ, Catherine BIENFAIT à Mathieu PIETRI, Hortense MALLIÉ à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Yann PERTUISEL, Philippe CANOBIO à René ALBERICCI, Saïd ACHACHE à Geneviève MARTIN.

**ABSENT EXCUSÉ :** Hervé CAYLA.

Camille GAIDO a été élue secrétaire.

Il est demandé au Conseil municipal l'approbation des conventions de financement de travaux pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement et pour l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement, coordonnées avec les travaux prévus sur le réseau de distribution publique d'énergie électrique. Programme 2023 / SMED13 / BOUC BEL AIR.

**OBJET DES CONVENTIONS :**

Afin d'assurer la préservation et la revitalisation de leur agglomération (hameaux, villages, bourgs et villes), des secteurs péri-urbains et de l'ensemble du paysage local, les Communes peuvent intervenir pour la réalisation de travaux d'embellissement des espaces publics, avec la mise en valeur des bâtiments, des monuments et de l'environnement urbain et naturel en général.

Les travaux d'effacement des réseaux aériens participent à ces embellissements d'ensemble du cadre de vie.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_21-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LO

En application du cahier des charges de la concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique d'ouvrage des travaux destinée à l'amélioration esthétique des ouvrages de distribution électrique. En application du même cahier des charges (Article 8), le concessionnaire apporte une contribution pour le financement de ces travaux d'effacement des réseaux électriques et électroniques.

Pour coordonner et faciliter la réalisation de ces travaux, il est proposé d'approuver deux conventions de financement définissant les engagements respectifs du SMED13 et de la Commune de Bouc Bel Air, en prévoyant la participation financière de cette dernière aux travaux de génie civil pour l'intégration des réseaux de communications électronique

Les présentes conventions ont pour objet de définir les modalités administratives et financières relatives à une opération d'esthétique : Mise en technique discrète et/ou en souterrain des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement et des réseaux de communication électroniques dans l'environnement.

Ces opérations seront réalisées en coordination avec intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement et intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement : Rue Alphonse Daudet.

Au terme des travaux énoncés ci-dessus, le SMED13 pourra proposer à la Commune des travaux supplémentaires de même nature, dans la limite de l'enveloppe financière visée à l'article 2 desdites conventions.

#### **Financement pour l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement :**

Le plan de financement de ces travaux entre le Smed13 et la commune s'établit comme suit :

Montant estimatif H.T des travaux	47 429 €
TVA 20% (due par la commune)	9 486 €
<b>Montant Participation communale</b>	<b>56 915 €</b>

#### **Financement pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement :**

Le plan de financement H.T. de ces travaux entre le Smed13 et la commune s'établit comme suit :

SMED13 Au moyen de l'article 8 du cahier des charges de la concession	-
Commune (Solde de l'opération)	139 810 €

C.M du 12/06/2023  
Délibération n°23.03.21

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_21-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 6 juin 2023,  
Après avoir délibéré,

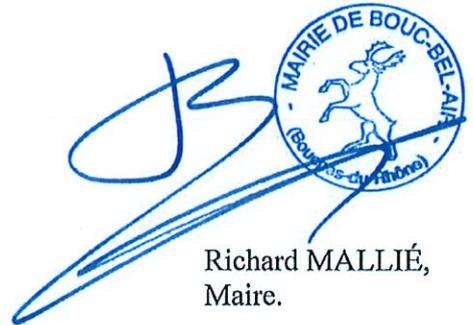
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,  
**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** les conventions de financement de travaux pour l'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement et l'intégration des réseaux de communications électroniques dans l'environnement - Programme 2023 / SMED13.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à les signer.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le .....  
et de la publication le 12/06/2023



Richard MALLIÉ,  
Maire.

Envoyé en préfecture le 15/06/2023

Reçu en préfecture le 15/06/2023

Publié le



ID : 013-211300157-20230612-23\_03\_21-DE